

Délibération N° 2021-005



Commune  
d'AMPUS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 23 mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA, Christian CHILLI.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN

Absents : Roger MALAMAIRE et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14    Nombre de membres présents : 10    Nombre de Suffrages exprimés : 12  
Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

### PRESTATION DU SERVICE ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DU VAR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2019-090 du 1er octobre 2019 la commune a décidé d'adhérer à l'assistance du service d'aide à la bonne gestion des archives organisé par le Centre de Gestion du Var pour une durée de 3 ans à compter du 7 octobre 2019.

Le service d'aide à la bonne gestion des archives intervient dans les collectivités territoriales et les établissements publics pour former les agents, les assister au classement des archives et à l'élimination de certains documents.

Cette prestation est facturée aux collectivités territoriales pour un montant de deux cents quatre-vingt euros par journée d'intervention d'un agent du service archives.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des agents du service archives du Centre de Gestion du Var sont venus traiter une partie des archives communales en 2020 et propose de continuer cette démarche en 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis D2020-11 du 23/12/2020 d'un montant 840 euros TTC pour 3 jours d'intervention pour l'élimination des documents, la réorganisation des locaux et le traitement administratif des archives.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de missionner le service archives du Centre de Gestion du Var pour l'élimination, la réorganisation et le traitement administratif des archives,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le devis,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget de la commune pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN

